

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 1^{er} février 2022 à 19h30
Salle communale

Sont présents : M. B. PINGET, Président

Mmes A. BATARDON, M. BARRAS CAVE, M. BESSAT,
M. CHERBULIEZ, M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT, C.-F. MATTHEY
et F. MAYE, Conseillères municipales

MM. J.-M. BALDIN, F. BARRO, L. BERNHEIM, J. CHARLES, O. DUC,
J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, J. JOUSSON, S. KAPANCI, S. LUISIER,
Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX, X. TREYVAUD, S. ZANICOLI et
C. ZUFFEREY, Conseillers municipaux

Est excusé : M. J.-M. MARTIN, Maire

Y assistent : M. C. ROBERT, Conseiller administratif
Mme A. TAGLIABUE, Conseillère administrative
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme M. ROCHA TAVARES, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Installation de containers pour des vestiaires de football provisoires près du terrain de Veyrier-village (prop. n°21.27) – Rapports de la commission des constructions du 21 décembre 2021 et de la commission des finances, sécurité et administration du 25 janvier 2022.
5. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Surélévation de la caserne des pompiers – demande de crédit d'étude (prop. n°22.01)
6. Propositions des Conseillers municipaux.
7. Questions et divers.

Le président ouvre la séance.

En préambule, **le président** fait part du décès de Mme Béatrice DESLARZES, collègue appréciée au sein du Conseil municipal de 2010 à 2015. Un message de sympathie a été adressé à son conjoint, M. Pierre SCHAEFER, au nom du Conseil municipal. Evoquant l'exceptionnelle personnalité de Mme DESLARZES, il la décrit comme une personne se distinguant des autres en disant tout haut ce que beaucoup pensaient tout bas et aussi en disant ce à quoi beaucoup n'avaient pas pensé. Cela a été sa marque dans toutes ses activités. Elle, qui avait entrepris des études de médecine à 31 ans, s'est distinguée dans ses activités de médecin en participant notamment à des missions en Iran, au Cameroun, puis en tenant une consultation à Champ-Dollon, ainsi que comme co-fondatrice et médecin-conseil d'Exit. Elle s'est distinguée dans le domaine artistique, étant musicienne elle-même, en tant qu'instigatrice avec son conjoint de la Fondation BEA pour les jeunes artistes et mécène de premier plan dans son cher canton du Valais. Une minute de silence ne sera pas proposée pour lui rendre hommage, car le silence n'était vraiment pas sa marque de fabrique. Resteront gravés dans les mémoires, un regard pénétrant, une voix qui allait droit à l'essentiel et une personne hors du commun que le Conseil municipal a eu la chance de côtoyer.

Le président propose ensuite au vote l'ajout au point 6 de l'ordre du jour d'un projet de motion s'intitulant «Ne supprimons pas le ramassage des déchets encombrants et la ferraille» déposé par Mme DESARDOUIN, Indépendante, et les Vert'Libéraux.

Cet ajout est refusé par 10 non, 8 oui et 6 absentions.

Suite à ce refus, **Mme DESARDOUIN** souhaite lire son intervention à ce sujet.

Mme CHERBULIEZ indique que l'ajout de ce point a été refusé indiquant que le Conseil municipal ne souhaite pas discuter de ce sujet ce soir. La motion ayant été présentée trop tardivement, elle ne figure pas à l'ordre du jour et n'a donc pas à être abordée de quelque manière que ce soit.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.

M. BERNHEIM note des coquilles de ponctuation ou d'oubli d'un mot, ce qui peut changer le sens de certaines phrases. Afin d'éviter une trop grande charge de travail au procès-verbaliste, il remet le texte avec les corrections écrites.

Le président demande de s'assurer que la modification de la prise de parole de M. ZANICOLI, lors de la séance du 16 novembre 2021, a bien été apportée au procès-verbal de cette séance.

Le procès-verbal du 14 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité – 24 oui.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président informe de la réception des vœux pour la nouvelle année du président du Conseil municipal de Vernier.

Il indique que le premier jet du projet de résolution concernant les membres suppléants, sur lequel M. MONNAT œuvre actuellement, a été transmis aux membres du bureau. D'ici à la séance de mars, les remarques à ce sujet auront été reçues. Ensuite, une version définitive pourra être présentée au Conseil municipal. Dans tous les cas, le but est de pouvoir procéder à un vote avant la fin de cette année de législature, soit à fin mai, afin qu'un seul bureau ne se charge de ce projet.

3. Communications du Conseil administratif.

Mme TAGLIABUE excuse l'absence de **M. MARTIN**, Maire, testé positif au COVID-19.

En réponse à la demande de **M. DUC** de réintégrer la salle du Conseil municipal, **Mme TAGLIABUE** indique que ce retour sera effectif dès la séance de mars prochain, avec les éventuelles mesures de protection en vigueur à ce moment-là.

Concernant la question de **M. TREYVAUD** relative à l'installation d'un radar sur la route du Stand-de-Veyrier, **Mme TAGLIABUE** informe que la demande a été transmise à la police cantonale qui fera une étude et mettra en place ce dispositif si, après analyse, il est jugé nécessaire.

M. ROBERT indique que, pour faire suite au résultat du vote du 28 novembre 2021 sur le PLQ des Cirses, une séance de conciliation, menée par **M. HODGERS**, Conseiller d'Etat, aura lieu le lundi 7 février prochain en présence du Conseil administratif et de représentants du comité référendaire afin d'analyser les points de convergence qu'il pourrait y avoir entre les deux parties, mais également afin de traiter les points de divergence existants.

M. DUC est satisfait de la rencontre prévue avec le Conseiller d'Etat, **M. HODGERS**, et espère qu'elle permettra de trouver des points de convergence, pour le bien de Veyrier. Il demande si le Conseiller d'Etat, **M. DAL BUSCO**, sera également présent à cette séance, étant donné que les Veyrites se préoccupent beaucoup de la question de la mobilité.

M. ROBERT indique qu'une demande avait initialement été faite en ce sens mais, qu'aux dernières nouvelles, **M. DAL BUSCO** ne participera pas à cette rencontre.

M. ROBERT informe que le début des travaux sur la parcelle de la Maison de Vessy, dans le cadre du projet des Grands Esserts, est fixé au 7 mars 2022. En accord avec l'Etat et les opérateurs, il a été décidé de mettre en place avant cette date, un canal de communication, probablement un site internet, via lequel toutes les informations relatives au chantier, son déroulement et les étapes à venir seront accessibles. Concernant le concours de l'école des Grands Esserts, la journée du 2 février 2022 sera consacrée à

l'étude de l'ensemble des projets déposés. Le 22 février 2022, les cinq projets retenus seront analysés sous un angle économique, ce qui signifie que durant cette séance le nom du lauréat de ce concours sera annoncé. Une séance publique aura lieu en mars-avril 2022 pour la présentation des projets.

En réponse à la question de **M. CHARLES** concernant un candélabre qui clignote aux Tournettes, **M. ROBERT** indique, qu'après contrôle, ce candélabre se trouve sur le domaine privé. Les Services industriels genevois (SIG) vont contacter le propriétaire pour la remise en état de ce luminaire.

Suite à la question de **M. ZUFFEREY** relative au tri des déchets plastiques hors PET incluant les packs de jus d'orange et de lait, **M. ROBERT** indique que le Service de géologie sol et déchets (GESDEC) étudie cette proposition et reviendra sans doute avec des propositions pour une récupération et le recyclage de ces matériaux. Les informations seront données en temps voulu.

M. ROBERT informe que, dès le 14 février prochain, des travaux de canalisations, gaz et électricité atteindront le croisement place de l'Eglise / chemin des Boulangers et entraîneront une fermeture partielle de voies de circulation dans ce périmètre et ce pour environ trois semaines. A la base, ces travaux étaient prévus dès le 7 février mais le Conseil administratif a demandé de repousser ceux-ci d'une semaine afin de pouvoir informer correctement les riverains. Un tout-ménage détaillant les travaux prévus sera distribué par les SIG aux habitants de Veyrier dans les prochains jours. La circulation dans ce périmètre va devenir très difficile, voire impossible, il est recommandé de ne pas y venir en voiture.

Mme TAGLIABUE souhaite partager une dernière information concernant le début de la saison culturelle. En lien avec le Festival Antigél, le violoncelliste Gaspar Claus sera accueilli le 4 février 2022 à l'Eglise de Veyrier ; le 27 février 2022 à la salle communale aura lieu un concert de Gaëtan intitulé «Chope la banane» et le 4 mars 2022, toujours à la salle communale, l'humoriste Charles Nouveau présentera son spectacle «Joie de Vivre».

4. Installation de containers pour des vestiaires de football provisoires près du terrain de Veyrier-village (prop. n°21.27) – Rapports de la commission des constructions du 21 décembre 2021 et de la commission des finances, sécurité et administration du 25 janvier 2022.

M. HUTZLI remercie les rapporteurs des deux commissions de leurs rapports. Toutefois, il revient sur le rapport de la commission des finances où deux ou trois points ont provoqué l'étonnement du groupe PDC. Pour commencer, le prix de la sortie de secours dont le coût serait estimé à un peu moins du million, montant leur semblant immodéré. Même si les murs sont épais, le montant reste important pour une seule sortie de secours. Après renseignements, il s'avère que ce n'est pas le prix de la sortie de secours, mais de la totalité des travaux de réhabilitation des locaux pour le FC Veyrier-Sports. Ce qui les rassure. Puis, la question, qui figure dans le rapport, de savoir s'il était possible de

démarrer le projet d'étude technique et architecturale avant la confirmation de Berne, afin de gagner du temps, est également restée sans réponse. Il est, ensuite, fait allusion aux cuisines scolaires qui tournent à plein régime, et au fait que le nombre d'élèves qui les fréquentent augmente. Ils ne voient pas de lien avec les containers pour les vestiaires et douches du foot. Cette remarque ne trouve pas de réponse non plus. Puis, dans la proposition de la commission, il y a sûrement un malentendu. En lisant celle-ci, il s'avère que l'on refuse toutes installations de containers près du terrain de foot de Veyrier, soit sur le préau, soit sur la parcelle 5209, soit sur la route de l'Uche, soit sur le chemin des Rasses. Si le texte est lu tel qu'il apparaît dans la proposition, toute solution devrait être refusée. A leur avis, si cette proposition n'est pas modifiée, il risque d'y avoir un problème d'interprétation. Partant, ils sont d'avis de refuser le rapport de la commission finances, sécurité et administration, dans la mesure où il demeure quelque peu schématique et que, si lu correctement, empêche toute construction près du terrain de foot. Ceci n'empêche toutefois pas de voter la proposition n°21.27 du Conseil administratif.

Le président propose de donner la parole aux rapporteurs car un nouvel élément a été reçu qui pourrait avoir une incidence sur les discussions. Il serait apparemment impossible de mettre des containers sur la parcelle 5209. En effet, celle-ci est en zone villas qui ne permet pas une telle installation et le déclassement demandé par la commune n'a pas encore été finalisé.

M. ROBERT intervient, au nom du Conseil administratif, avant la suite des débats. Il a participé à la commission des constructions et a pris connaissance du rapport de la commission des finances, sécurité et administration. Il sait qu'au niveau des caucus, les choix ont sans doute déjà été fait et qu'à ce stade, influencer leur décision relève d'une mission impossible et, malheureusement, il n'est pas Tom Cruise. Il paraît toutefois nécessaire de recentrer le débat autour des deux questions relevant de cette proposition. Doit-on sortir rapidement les douches et les vestiaires et si oui, les containers doivent-ils être placés sur le préau ou pourraient-ils être placés ailleurs, à savoir sur la parcelle 5209 ? Il ne s'agit donc pas de voter aujourd'hui sur l'aménagement de l'abri PC actuel ou la réalisation d'une construction pérenne sur la parcelle 5209. Le Conseil administratif reviendra de toute façon vers ce Conseil avec un projet une fois qu'il aura la certitude que la commune puisse récupérer cet abri PC. Les membres de ce Conseil auront alors tout loisir de soutenir ce projet ou de s'y opposer. Concernant l'emplacement des containers provisoires, le Conseil administratif était parti de l'idée, peut-être optimiste, qu'une décision ce soir permettrait une installation fonctionnelle à la reprise des matchs. Si la parcelle 5209 est privilégiée, et pour autant que cela soit possible, celle-ci étant toujours en zone 5, il est sûr que cela ne sera pas le cas. Dans ce contexte, le Conseil administratif demande donc au Conseil municipal de se déterminer sur les conséquences pratiques, à savoir les installations dans l'abri PC peuvent-elles être utilisées jusqu'au transfert ou doivent-elles être condamnées ? Cela étant, le Conseil administratif tient à mettre l'accent sur deux points. En premier lieu, tout le monde a en tête la structure de cet abri, tout en longueur avec des vestiaires et des douches situés au fond. Vous avez tous compris que si un incendie se déclarait au milieu, un gros problème de sortie de secours existe. Dans le même temps, si on ramène les activités administratives et la musculation dans la première moitié, soit proche de la sortie et que l'on condamne provisoirement l'accès au fond, la sortie n'est pas entravée. Il n'y a donc pas de problème à laisser l'accès à ces

premiers locaux. En second lieu, Il est important de préciser que le Conseil administratif a reçu le président du FC Veyrier-Sports accompagné de deux membres du comité la semaine dernière. Pour eux, cette installation provisoire est acceptable et bien que cela ne soit pas le sujet du jour, il importe de vous signaler qu'ils se sont montrés aussi favorables à un réaménagement pérenne des locaux de l'abri PC. Ils ont toutefois un souci, qui est celui de laisser travailler plusieurs heures par jour, comme c'est le cas actuellement, deux bénévoles dans un sous-sol sans fenêtre. Ce point a été réglé à satisfaction lors de cette discussion par l'engagement du Conseil administratif de créer en face de la buvette une structure pérenne dédiée à l'activité administrative déployée. Le Conseil administratif tenait à donner ces éléments afin d'éclairer au mieux le débat.

M. CHARLES revient sur la problématique du déclassement de la parcelle 5209, qui se trouve toujours en zone 5, soit en zone villas. Il souhaite décharger le Conseil administratif actuel, du moins en partie, car ce Conseil a formulé la requête de déclassement de cette parcelle en zone 4B, il y a de cela 2 ans. Néanmoins, rien n'empêche les membres du Conseil administratif de relancer la procédure pour obtenir une réponse.

En tant que rapporteur de la commission des finances, sécurité et administration, **M. CHARLES** confirme que les 2 commissions ne sont pas arrivées aux mêmes conclusions : le projet étant approuvé par l'une et refusé par l'autre. L'urgence et l'importance de la question que tente de résoudre ce projet sont des éléments relativement compris de tout le monde, ceci étant il est demandé de ne pas se précipiter. Revenant sur l'intervention de **M. HUTZLI**, en ce qui concerne notamment, la proposition, le prix du béton et les cuisines scolaires, **M. CHARLES** réaffirme, pour commencer, que les cuisines scolaires sont pleines. Le rapport retranscrit donc simplement la nécessité de trouver une solution à ce problème. Concernant la possibilité d'entamer un projet d'étude technique et architectural de la pérennisation de l'abri PC avant l'aval de Berne, afin de gagner du temps, il indique qu'il s'agit bien d'une question que la commission se pose, mais effectivement restée sans réponse. Quant au prix du béton, il rapporte ce qui a été dit lors de la commission des finances, sécurité et administration, et qui était de savoir combien le projet coûterait : moins de CHF 1 million, sans qu'aucune précision n'ait été apportée sur ce montant. Ce qui explique la volonté d'un certain nombre de commissaires d'avoir un chiffrage plus précis des frais engendrés par les projets. En ce qui concerne la proposition, celle-ci reprend le titre de la proposition et de la délibération qui ne précise pas d'emplacement. Seul le plan qui accompagne cette proposition évoque effectivement le préau de l'école comme lieu potentiel pour l'installation des vestiaires. Par ailleurs, le projet de délibération fait état «d'installer dans les plus brefs délais 4 vestiaires provisoires, 2 blocs douches et 1 bloc sanitaire sur une durée de deux ans» sans notion d'emplacement.

Mme BATARDON demande une suspension de séance.

La suspension de séance est acceptée à l'unanimité - 24 oui.

La séance reprend.

Mme CHERBULIEZ revient sur le rapport de la commission des finances, sécurité et administration qui a été vivement critiqué. Elle trouve ce rapport extrêmement neutre, sachant que le rapporteur faisait partie des personnes qui désapprouvait le plus le projet. Les discussions ainsi que les diverses positions ont été bien relatées. Effectivement le rapport indique des questions, sans que soit mentionné le fait que les réponses y relatives manquaient, mais cela ne justifie pas autant de critiques. La commission a refusé la proposition 21.27, qui prévoyait clairement l'entreposage des containers sur le préau de l'école de Grand-Salève en particulier et non un aménagement sur un espace quelconque. Le rapporteur a donc bien fait son travail.

M. BARRO, revenant sur les interventions préliminaires concernant la zone villas concède que lorsqu'une commune formule une requête de déclassement au Conseil d'Etat, puis au Département du territoire et à l'Office de l'urbanisme, il est raisonnable de s'attendre à ce que l'Etat soit attentif et soumette l'étude assez rapidement, au niveau municipal pour le préavis, mais surtout au Grand Conseil pour qu'il vote ce déclassement. En l'occurrence la zone 4B est adéquate pour recevoir des containers, mais en zone villas, l'art. 19 al. 3 de la Loi genevoise du 4 juin 1987 sur l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (laLAT) y interdit toute autre activité que l'habitat. La seule activité tolérée en zone villas est l'activité propre du propriétaire résident de la villa pour autant que celle-ci soit sans nuisance. Ces éléments condamnent donc fortement la possibilité d'implanter des containers sur la parcelle 5209 tant qu'elle est en zone villas. Une demande de dérogation à cet article de loi, formulée par une collectivité, n'apparaît pas comme une solution viable, dans la mesure où la dérogation est en général refusée à des citoyens. En cas d'acceptation d'une telle demande, ces derniers pourraient effectivement se prévaloir d'une inégalité de traitement et lancer une procédure contre la demande d'autorisation de construire s'agissant des containers. Cette procédure serait certainement longue et aboutirait à un refus du Tribunal administratif de première instance (TAPI). Ainsi, partir sur la solution de la parcelle 5209 retarderait la procédure d'une année en tout cas. C'est donc un peu par résignation que le projet se dessine sur le préau de l'école, mais, étant donné que la commune de Veyrier soutient le FC Veyrier-Sport et ses quelques 700 pratiquants, il est important de prendre en compte le fait que ce projet leur convient temporairement et les soutenir. Entreposer les containers ailleurs qu'à l'emplacement actuellement prévu est un risque qu'il ne sont pas prêts à prendre, mais ils restent ouverts à toute suggestion, éventuellement née durant la suspension de séance. L'aménagement du territoire de la commune et le peu de surface disponible autour du terrain de foot ne permet pas une autre issue que de demander aux joueuses et joueurs de se doucher chez elles/eux. Après calculs, les travaux d'adaptation de l'abri PC, notamment le rafraîchissement et la sortie de secours coûteront largement moins que CHF 1 mio. Cela étant, si la parcelle 5209 accueille un jour les vestiaires de foot au sous-sol et la buvette au rez-de-chaussée, avec un programme cohérent, il faudra repenser à la reconversion adéquate de ces abris, afin que la somme dépensée pour l'aménagement n'ait pas été investie en vain. Il faut donc bien mesurer la destinée de vie de ce futur abri entre son utilisation en tant que vestiaires et son affectation post-vestiaire. Tenant en compte tous ces éléments, soit on tient à ce projet, soit il faut y renoncer, s'il n'y a pas de volonté d'y investir.

M. JOUSSON confirme qu'ils étaient opposés au projet d'entreposage des containers sur le préau de l'école. Après demande, la commission a appris que le dossier relatif au déclassement était en cours de traitement au Département depuis maintenant 2 ans. Concernant l'installation de containers en zone villas, il n'est pas impossible d'obtenir une dérogation. En effet, la commune de Meyrin a eu cette autorisation pour la construction d'une école provisoire sur une parcelle lui appartenant et se trouvant en zone villas. Ce ne fut pas sans complication, mais cela a été possible. Aussi le projet actuel vise à mettre l'ensemble des locaux se trouvant dans les abris PC sur la parcelle 5209. Ce qui comprend les vestiaires des arbitres, la salle de musculation, la buanderie et la salle de théorie. Du point de vue de la loi sur la police du feu, le raisonnement voulant que l'accès à une sortie serait facilité, car celle-ci se trouve à proximité d'un local, ne tient pas. Il n'y a pas de différence entre les locaux situés près ou loin d'une sortie de secours, ces derniers doivent être accessibles depuis 2 portes. Les nouvelles informations obtenues en cours de séance justifient la requête de suspension de séance. De cette suspension est née une proposition d'amendement, estimée acceptable : « Afin de ne pas encombrer le préau de longues années et dans le cas où l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ne se soit pas prononcé au 31 décembre 2022, le Conseil municipal demande au Conseil administratif le déplacement des locaux provisoires du préau, sur la parcelle 5209 ». Si l'acceptation de Berne n'est pas obtenue en une année, elle ne le sera sans doute jamais.

M. ZUFFEREY indique que la décision d'accepter ou non la proposition du Conseil administratif est difficile à prendre, tant à cause d'un manque de comparaison financière et technique des différentes variantes possibles, qu'en raison des diverses et intéressantes propositions amenées par les Conseillers municipaux lors des commissions. Faut-il construire, une structure en bois par exemple, sur la parcelle 5209 ? Pourquoi pas. Est-ce envisageable de « fermer » l'accès aux vestiaires un certain laps de temps ? Certainement, sauf sur la durée. Après discussion, les Vert'Libéraux ont donc décidé d'accepter la proposition du Conseil administratif, décision basée sur deux facteurs : le premier se rapportant à la sécurité non-respectée des vestiaires actuels. Cet élément oblige à prendre une décision rapidement ; il n'est pas imaginable de prendre le risque d'attendre « un accident » alors que le Conseil municipal est au fait de la situation. Le second facteur se base sur le coût d'une telle infrastructure. Que ce soit une structure sur la parcelle 5209, sur le terrain de basket ou d'autres scénarii, cela reste une solution provisoire, pour dépanner, qui ne sera jamais « parfaite » et qui finalement ne fera jamais l'unanimité. Il est donc proposé de choisir la solution la moins coûteuse et, à terme, une solution définitive sera trouvée. En fonction de ces deux points et quand bien même ils auraient souhaité recevoir les différentes propositions de manière plus détaillées et chiffrées pour prendre une décision en toute connaissance de cause, ils acceptent cette proposition, solution qui semble la plus facilement et rapidement réalisable dans la situation actuelle et surtout la moins onéreuse pour une structure temporaire. Concernant l'amendement proposé, il est tout à fait acceptable et ils y sont favorables.

M. PAUTEX indique que le groupe PLR, suite à une séance intense et de nombreux débats sur le sujet, estime que la proposition 21.27 demeure la solution la plus cohérente, la plus rapide et la plus raisonnable en coût, pour la commune. Le lieu a l'avantage d'être déjà équipé pour recevoir l'eau et l'électricité, étant donné qu'il avait déjà été utilisé pour

une installation similaire il y a quelques années. Une mise en activité rapide est donc possible. Il est toujours dommage de rétrécir un préau. Néanmoins, ce dernier étant vaste, et la zone prévue légèrement excentrée, cela ne devrait pas trop gêner les enfants durant les récréations. L'espace extérieur entre les vestiaires et les douches n'est effectivement pas idéal, il faudra donc, bien entendu, que les aménagements extérieurs cachent cet espace des regards extérieurs. L'aménagement de ces containers sur la parcelle 5209, comme le préconise certains, est, à leur sens, peu adéquat. Un surcoût d'environ CHF 150'000 pour du provisoire et à fond perdu n'est pas raisonnable, tout comme le délai pour tenter d'obtenir les autorisations, dont un déclassement de zone, et adapter le terrain en conséquence. Il faut rappeler que les vestiaires actuels ne sont plus accessibles, et qu'une solution rapide et efficace est nécessaire avant la reprise imminente des matchs. Un refus ce soir priverait les joueurs et joueuses de vestiaires pendant de longs mois. Ils ont passé de longues heures à débattre dans cet hémicycle, sur la remise en état de verdure de la parcelle 5209, en attendant un projet concret à cet endroit. Il n'est pas cohérent de vouloir maintenant y mettre des containers, des câbles électriques ou canalisations apparentes, sans oublier le goudronnage nécessaire pour la mise en place des modules. Implanter des containers à cet endroit impliquerait également de devoir les déplacer en cas de constructions sur ce terrain à moyen terme. Les démarches administratives seraient quant à elles plus longues et non compatibles avec un besoin urgent de vestiaires pour le FC Veyrier-Sports. Comme mentionné par **M. ROBERT**, l'affectation de la 5209 n'est pas le sujet de ce soir. Le Conseil municipal aura tout le loisir de débattre en temps voulu. Il est préférable d'attendre la décision fédérale pour redéfinir la meilleure affectation de cet abri, et le projet du Conseil administratif pour optimiser et rentabiliser au mieux la parcelle. Concernant l'amendement, il n'y est, à titre personnel, pas favorable car cela ajouterait des coûts supplémentaires, montant le total des frais à une somme disproportionnée.

M. HUTZLI indique que le groupe PDC soutient la proposition du Conseil administratif. Ils ont beaucoup hésité à ce que l'installation se fasse sur la parcelle 5209. Mais, comme le souligne le Conseil administratif, il y a urgence et maintenant que le Conseil municipal connaît les risques éventuels, il n'est pas acceptable de laisser des enfants et des adultes utiliser les locaux et être à la merci d'un incident. S'ils optent pour la solution de la parcelle 5209, ils vont probablement se heurter à des oppositions des voisins. Ce qui ralentirait l'évacuation des vestiaires, alors que cela devrait être fait pour le mois de mars, soit pour le début du championnat. En plus, l'éclairage apporté sur le problème de la réponse attendue quant au déclassement de la parcelle 5209 ajoute matière aux difficultés déjà soulevées. Cela étant, si le projet se fait, la commission des constructions a soulevé que les containers doivent avoir un espace minimum entre eux et une bonne isolation visuelle, afin d'avoir un maximum d'intimité, tant entre les utilisateurs que vis-à-vis du public. Ils espèrent que ce point a été étudié. Il est concevable qu'ils rejoignent la position du groupe Veyrier-Ensemble quant à la proposition d'amendement. Si la décision de Berne sur la désaffectation de ce poste de commandement devait se faire attendre ou alors être refusée, ils sont d'avis de déplacer ces containers sur la parcelle 5209, afin de ne pas pénaliser les écoliers durant plusieurs années, en leur supprimant une partie de leur surface de jeux. Si cela devait être un plan B, serait-il possible d'avoir une idée précise des coûts ? Concernant cette parcelle 5209, qui anime les débats depuis des années, il faut rappeler qu'une demande de modification de zone villas en zone 4B est toujours en

cours. Donc, si celle-ci devait être la solution pour les vestiaires, il faut parer à l'éventualité de devoir gérer un projet de construction et le relogement des locaux du foot qui devraient y être placés. En effet, le développement et l'aménagement de ce secteur, décidé par le présent Conseil, doit faire partie d'une réflexion globale avec la parcelle attenante propriété de la famille Burger. Ce qui ne constitue pas une mince affaire. Donc, au vu de ce qui précède, ils soutiendront la proposition 21.27 tel que soumise par le Conseil administratif.

En tant qu'ancien membre du FC Veyrier-Sports, **M. ZANICOLI** ne souhaitait initialement pas prendre la parole, cependant il lui paraît important de mentionner qu'un incendie s'est déjà déclaré par le passé. La solution d'urgence alors adoptée a justement été l'installation de containers, ce qui a arrangé les usagers. Il rappelle que les containers en question, étant provisoires, ont été fonctionnels pour une courte période. Tenant compte de tout ce qui a été dit, notamment par **M. ROBERT** et suivant la position du groupe Veyrier-Ensemble, il soutient l'amendement. En effet, si au 31 décembre prochain la demande de désaffectation, à des fins de travaux, de l'abri PC n'est pas acceptée, l'usage des vestiaires dans la configuration actuelle pour une durée excédant 2 années serait invivable pour les 700-800 membres. Passé ce délai, il faudra alors trouver d'autres alternatives. En effet, comme il est nécessaire d'avoir de bons outils pour bien travailler, il est nécessaire pour le football d'avoir des terrains de foot et des vestiaires fonctionnels. Aussi, dans la mesure où des équipes adverses, potentiellement inter-régionales, peuvent être accueillies lors de rencontres sportives, le FC Veyrier-Sports a une image à conserver. Partant, la suspension d'audience a permis l'élaboration de l'amendement qui prenait en compte le changement de position tout en répondant à l'urgence de la situation. A titre personnel, il lui semble important d'accepter le projet avec l'amendement.

M. BALDIN indique que, pour des raisons de sécurité, le groupe Socialistes-Vert.e.s approuve l'installation de containers provisoires pour le FC Veyrier-Sports dans les plus brefs délais. Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration confirme que les autorités ont connaissance du défaut de sécurité des locaux actuels depuis mars 2021, c'est-à-dire depuis bientôt un an, année durant laquelle les utilisateurs se douchent dans des conditions difficiles. Il n'est pas souhaitable de continuer à engager la responsabilité des autorités et de la commune et il faut immédiatement résoudre ce problème. La parcelle 5209 n'étant pas viabilisée, elle n'est pas une alternative envisageable dans un délai aussi serré. Le temps de l'architecture n'est malheureusement pas celui de la sécurité. C'est pourquoi l'entrée en matière et le vote immédiat sont demandés. Ils n'entrent pas en matière concernant l'amendement proposé.

Mme CHERBULIEZ trouve que l'amendement proposé ne laisse pas beaucoup de latitude, ni de marge de manœuvre à trouver d'autres solutions d'ici au 31 décembre 2022. En effet, si l'amendement est accepté par le Conseil municipal, il fera office de décision qui ne laissera d'autre choix que de déplacer les containers sur la parcelle 5209, si l'autorisation n'est pas obtenue d'ici la fin de l'année. Manifestement, en cas de refus de Berne quant à la désaffectation de l'abri PC, le Conseil administratif travaillera sur d'autres projets. Elle est alors d'avis de leur faire confiance et pense que cet amendement, instaurant une telle condition, n'est pas une bonne idée. Elle ne le votera donc pas.

En réponse à la remarque de **Mme CHERBULIEZ** quant à l'amendement, **M. JOUSSON** propose que celui-ci demande au Conseil administratif d'étudier un autre lieu à préciser si l'autorisation n'a toujours pas été reçue d'ici la fin de l'année 2022.

Le rapport de la commission des constructions est accepté à l'unanimité - 24 oui.

Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est accepté par 20 oui, 3 non et 1 abstention.

Le président met au vote la proposition d'amendement suivant : «Afin de ne pas encombrer le préau durant de longues années et dans le cas où la réponse de l'OFPP ne serait pas obtenue avant le 31 décembre 2022, le Conseil municipal demande au Conseil administratif le déplacement des locaux provisoires du préau vers un lieu à étudier».

La proposition d'amendement est acceptée par 17 oui, 6 non et 1 abstention.

Le président donne lecture du projet de délibération amendé.

La délibération amendée est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

M. ROBERT remercie les commissaires de leur vote qui permet de résoudre assez rapidement le problème débattu. Il informe que le Conseil administratif a relancé l'Office fédéral pour obtenir une réponse dans les meilleurs délais et n'hésitera pas à le refaire régulièrement. Il a bon espoir de recevoir une réponse positive rapide, dans la mesure où la question a déjà été étudiée par l'Office cantonal. Si d'aventure cela ne devait pas être le cas, ils en seront informés.

5. Propositions du Conseil administratif.

a) Surélévation de la caserne des pompiers – demande de crédit d'étude (prop. n°22.01)

M. ROBERT indique que la caserne des pompiers de Veyrier existe depuis 60 ans. Depuis une dizaine d'années, les différentes inspections réalisées par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) mettent en évidence que les locaux ne sont plus conformes aux législations en vigueur et ne sont plus adaptés compte tenu de la taille de la compagnie et de la présence d'hommes et de femmes, alors même que tant les vestiaires que les sanitaires ne sont pas séparés. Cette mixité hommes/femmes et cette absence de séparation entre les vestiaires et le garage ne sont plus acceptables pour autant qu'elles l'aient été un jour. Il est donc nécessaire d'adapter ces locaux en séparant mieux les zones d'activités et en donnant plus d'espaces. Le Conseil administratif a tenu à développer un projet simple, facile à mettre en œuvre, économiquement acceptable, dans l'ordre de grandeur du montant déjà inscrit au plan des investissements. Suite à une étude de faisabilité, il a ainsi privilégié une surélévation du bâtiment actuel visant à conserver l'entrepôt au rez-de-chaussée et à mettre à l'étage les vestiaires, ainsi que les zones de travail et de repos. Ne sachant pas comment pourra évoluer le concept Pompiers 2030, il convient de garantir une possible réaffectation de

ces locaux. Alors ils demandent au Conseil municipal d'ouvrir un crédit d'étude de CHF 140'000, afin de revenir vers ce Conseil dans les prochains mois avec un projet de transformation. Il profite de préciser que la Fondation Les Rasses a répondu favorablement à ce projet. Pour avoir d'autres informations concernant cette problématique, il encourage les commissaires à renvoyer ce projet en commission des constructions.

M. MÜLLER indique que le groupe PDC est réellement ravi que le Conseil administratif ait enfin décidé de présenter un crédit d'étude concernant la réfection de la caserne des pompiers. En effet, cela fait des années que les autorités politiques veyrites, le Conseil municipal et le Conseil administratif, savaient que les locaux ne correspondaient plus aux dernières normes réglementaires. C'est donc sans surprise qu'ils proposent l'entrée en matière sur ce crédit d'étude. Ils ne voient, par ailleurs, pas d'intérêt à l'envoyer en commission des constructions, qui pourra être saisie lors du projet-même. De même et au vu du plan financier très complet, il n'y a pas d'intérêt non plus à l'envoyer en commission des finances, sécurité et administration, dans la mesure où il est estimé qu'il n'y pas matière à discuter et à revoir les montants affichés. C'est pourquoi ils proposent le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN pense que la demande du crédit d'étude de la caserne des pompiers est justifiée, vu les rapports de l'OCPPAM de 2008, 2011, 2016 et 2019. Tous les éléments fondamentaux : dimensions des locaux exigus, vestiaires hommes/femmes non-séparés etc. ne sont pas aux normes. Néanmoins, elle est mitigée quant aux coûts du projet estimé à CHF 1,6 mio, qui doit être discuté en commission des constructions. Elle entre en matière et demande le vote immédiat pour le crédit d'études de CHF 140'000 pour la réalisation du projet.

M. ZANICOLI est d'avis que tout a été dit dans l'exposé des motifs : les locaux sont trop exigus (plus de 50 pompiers), les vestiaires et sanitaires sont inadaptés aux hommes et aux femmes, il n'y a pas de locaux de maintenance des appareils respiratoires, élément très important, ni pour l'état-major. A ce jour, il n'y a pas de projet pour une nouvelle caserne des pompiers. En revanche, ces locaux pourront être réaffectés dans le cas où le concept «Pompiers 2030» serait réalisé. Le corps des sapeurs-pompiers est un élément essentiel à la sécurité de nos communiens, c'est pour cela qu'ils méritent d'avoir des locaux fonctionnels et adaptés à leurs besoins. Point important, la Fondation Les Rasses, voisine directe, a donné son accord pour ce projet. S'il est en principe d'usage de discuter en commission des finances, sécurité et administration de tout projet dont les coûts dépassent CHF 100'000, le groupe Veyrier-Ensemble pense que les pompiers ont assez attendu, c'est pourquoi ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

M. TREYVAUD indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s accepte l'entrée en matière sur la demande de crédit pour la caserne des pompiers et demande un vote immédiat.

Mme GAUTROT indique que les rapports d'inspection de l'OCPPAM sur la caserne de pompiers sont clairs. Il est nécessaire de réaliser les travaux pour adapter ces espaces aux exigences de la réglementation en vigueur en ce qui concerne la sécurité et la mixité du personnel. Le premier constat date de 2008. Il est donc impératif de faire ces travaux

dans les plus brefs délais. Les Vert'libéraux acceptent donc l'entrée en matière sur ce projet et son vote immédiat.

M. BARRO indique que le groupe PLR soutient ce projet, tout en remettant en question l'opportunité du vote immédiat. En effet, dans la mesure où les lieux sont dépourvus de sous-sol et que le hangar est de qualité plutôt modeste, le temps semble venu de se demander si, au lieu d'y ajouter un étage, une démolition/reconstruction y compris avec la construction des sous-sols ne serait pas plus indiquée. La rareté des terrains communaux dans cette région et les difficultés à trouver une solution pour le point précédent de l'ordre du jour requérant également la mise à disposition d'un terrain préconisent de bien faire le plan financier, y compris celui prévoyant une démolition/reconstruction. Ce, afin de faire un meilleur usage de la parcelle concernée. Ils préféreraient donc un renvoi en commission pour être sûr que l'hypothèse démolition/reconstruction soit impraticable ou financièrement insoutenable. Un usage intelligent des surfaces de parcelles, en particulier celles situées en plein centre du village, serait ainsi favorisé. Partant, si le vote immédiat est soutenu, il serait à propos, à tout le moins, qu'un rapport justifiant de l'accueil ou du rejet de cette éventualité soit soumis au Conseil municipal, lors de l'établissement du crédit de construction. Etant donné que plusieurs membres ont décrit l'équipement en cause comme étant bancal, la réflexion sur ce point est de rigueur, même si elle requiert un mois supplémentaire. Aussi, cette manière de procéder pourrait être bénéfique pour d'autres besoins de la commune, notamment une meilleure réversibilité des locaux si le concept «Pompiers 2030» tendait à modifier le statut et l'emplacement de la caserne des pompiers.

Quant au choix de la commission, **M. BARRO** indique que le renvoi peut se faire, soit à la commission des finances, sécurité et administration, soit à celle des constructions. Il faudrait éviter de l'envoyer aux deux, afin d'éviter que le travail ne soit fait à double.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité - 24 oui.

Le vote immédiat est accepté par 13 oui, 9 non et 2 abstentions.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

M. DUC est ravi que ce projet ait été accepté. Néanmoins, il s'inquiète du nombre important de chantiers en cours et éventuellement ceux à venir, proposés par le Conseil administratif : la caserne des pompiers, les vestiaires de foot, l'ancienne salle communale, la maison Prins et surtout les Grands Esserts. A ce titre, il demande au Conseil administratif de faire preuve de prudence vis-à-vis des finances, le but n'étant pas de rattraper 10 années de retard en une législature.

6. Propositions des Conseillers municipaux.

Il n'y a pas de propositions.

7. Questions et divers.

Mme DESARDOUIN souhaite, pour faire suite à la non-entrée en matière sur la motion «Ne supprimons pas le ramassage des déchets encombrants et la ferraille», prendre la parole afin d'expliquer les raisons de cet objet. Cette motion reflète l'opinion de la population de Veyrier qui désapprouve la décision du Conseil administratif. Ce dernier a cru bien faire en agissant dans la précipitation. Dans ce contexte où la population est souveraine, il n'est pas souhaitable de leur donner le sentiment de ne pas être entendue et comprise. Leur cri doit être analysé scrupuleusement dans sa globalité, dans la mesure où le Conseil municipal, ici présent, est nommé pour répondre un tant soit peu à leurs besoins. Dans une société démocratique, la tâche des autorités politiques n'est, certes, jamais facile. Le seul moyen d'atteindre les objectifs est de travailler de façon consensuelle afin de trouver un équilibre entre le pour et le contre. En ce sens, l'envoi de cette motion en commission d'aménagement du territoire et environnement pour un débat démocratique sur les propositions a été demandé. Puisque ce Conseil a décidé de ne pas entrer en matière et de ne pas insérer cette motion au point 6 de l'ordre du jour, le Conseil municipal dénote ne pas tenir compte des doléances des Veyrites. Elle prend donc acte de la décision de refus.

A ces propos, **Mme CHERBULIEZ** soulève, qu'en l'occurrence, ce n'est pas l'entrée en matière qui a été votée, mais l'ajout à l'ordre du jour, ce qui n'empêchera pas **Mme DESARDOUIN** de déposer la motion dans les temps et de la voir apparaître dans un prochain ordre du jour, si cela a toujours lieu d'être, indépendamment des débats de ce soir.

Mme DESARDOUIN mentionne avoir appris qu'une nouvelle équipe a repris la direction du Journal de Veyrier, nouvelle dont elle se réjouit, tout autant qu'à l'idée de collaborer avec elle en tant que Conseillère municipale indépendante. Elle espère que la nouvelle équipe continuera de les convaincre et que l'investissement de la commune correspondra à la compétence professionnelle dont elle a, par le passé, fait preuve en toute objectivité. Elle souhaite donc la bienvenue à toute l'équipe et propose de l'inviter à venir se présenter au Conseil municipal. Elle demande également si cette équipe peut venir présenter le budget du journal à la commission des finances, sécurité et administration, en toute transparence, au même titre que les autres fondations.

Mme TAGLIABUE informe que la nouvelle responsable du Journal de Veyrier sera reçue à la commission d'information lors de la séance du lundi 7 février 2022. Elle estime que la venue de la responsable du journal à une séance du Conseil municipal paraît dépourvue d'intérêt dans la mesure où la séance ne sera pas interactive. Cela étant, si la commission des finances, sécurité et administration souhaite rencontrer cette personne, c'est tout à fait possible.

Mme DESARDOUIN regrette cette situation, dans la mesure où elle ne siège pas en commission.

Le président rappelle que le règlement prévoit que les auditions se font en commission et non en plénière. En tant que président de la commission d'information, il indique que

les informations recueillies durant l'audition de la responsable du Journal de Veyrier seront transmises sans faute au Conseil municipal.

Mme DESARDOUIN revient sur la mise en place des macarons. En effet, depuis 10 ans, elle est dans le feu de l'action pour l'installation du macaron à Veyrier. Il y a un an, le Conseil municipal a validé ce projet. Elle exprime son impatience car la police municipale ne fait aucun cadeau aux habitants de Veyrier, lorsqu'il s'agit de leur infliger des amendes. Elle demande au Conseil administratif où il en est avec le recours hypothétique de la population concernant le macaron et si une date butoir peut être communiquée.

M. DUC revient sur la problématique de la collecte des déchets encombrants. Il y a quelques jours, comme les Veyrites, les membres de ce Conseil ont appris que le Conseil administratif a décidé, sans aucune concertation avec la population ou ses représentants, de supprimer la collecte des déchets encombrants en porte-à-porte et la remplacer par l'installation d'une déchetterie présente une fois par mois, sur le site du Grand-Donzel, de 8h à 16h le samedi et un vendredi tous les deux mois de 12h30 à 16h30. En préambule, ceci n'est rien d'autre qu'une baisse des prestations délivrées à la population veyrite sans aucune compensation. Il a été indiqué que cette solution a été mise en place en raison du nombre élevé de déchets sauvages constaté et ainsi sensibiliser la population à l'importance du tri et du recyclage des déchets. Ainsi, le Conseil administratif péjore les prestations délivrées par la commune à toute la population à cause d'une petite minorité d'irresponsables. D'ailleurs, il n'est malheureusement pas certain que la solution choisie modifie le comportement des personnes irresponsables qui continueront à déposer leurs déchets de manière sauvage. Il interroge par ailleurs la manière avec laquelle les administrés vont transporter leur vieux canapé, leur vieux lit ou une ancienne table de jardin dans leur véhicule. Tout le monde ne possède pas une fourgonnette. Il rappelle ensuite qu'actuellement un grand nombre des encombrants déposés sur les trottoirs sont recyclés par les puciers, mètres cubes de déchets qui devront, avec cette nouvelle déchetterie, être éliminés par la commune avec un surcoût important par rapport à la situation actuelle. Si 1 à 2 % de la population se déplace pour déposer ses encombrants, cela générera un trafic supplémentaire de 120 à 240 véhicules par jour sur le site du Grand-Donzel. Pour rappel, la déchetterie du Grand-Donzel est à proximité directe de deux terrains de foot, de plusieurs terrains de tennis et d'une magnifique aire de jeux très prisée de nos habitants. Il y a des matchs de foot tous les samedis, il y a des entraînements de tennis tous les samedis et l'aire de jeu, lorsque que le temps le permet, est envahie par nos plus petits. Il essaie d'imaginer la manière dont le Conseil administratif va gérer la sécurité des enfants fréquentant en nombre ce périmètre le samedi et le mercredi après-midi. Selon lui, il faudra rapidement mettre un agent de police municipale sur les lieux pour gérer le flot de véhicules et la sécurité des enfants. Mais pour des raisons de bonnes pratiques, un APM ne peut être seul, il faudra donc en mettre deux à disposition, alors même que la police municipale est en sous-effectif chronique. De plus, selon le tout-ménage du Conseil administratif, un ouvrier polyvalent communal sera sur le site tout le samedi pour porter conseil à nos habitants. Il est clair que très rapidement il faudra mettre deux ouvriers polyvalents pour leur propre sécurité, car entre les personnes ne désirant pas se plier aux règles de tri et celles qui trépigneront d'impatience dans le bouchon de véhicules à l'entrée de la déchetterie, un seul agent ne pourra de toute évidence pas assurer le bon fonctionnement de la structure. Aussi, les deux ouvriers

polyvalents hypothétiques ne travailleront manifestement pas de 8h à 16h sans s'arrêter. Ils devront aller manger, ouvrir et fermer la déchetterie, ce qui laisse présager de la présence d'un 3^e ouvrier. En bref, la commune déboursera plus pour éliminer des mètres cube de déchets, deux APM seront présents tous les samedis pour faire la circulation et 2 à 3 ouvriers polyvalents seront nécessaires pour gérer cette déchetterie pendant les heures d'ouverture, constats également valables pour les vendredis après-midi. Concernant l'aspect écologique de la nouvelle déchetterie, il n'est pas persuadé que le fait d'amener personnellement les encombrants à la déchetterie pollue moins qu'un camion qui sillonne la commune. Le système actuel n'est peut-être pas parfait, mais il est pertinent de rappeler que le taux de recyclage des déchets à Veyrier est supérieur à 50% depuis de nombreuses années. C'est pourquoi il est demandé au Conseil administratif d'évaluer rapidement, au cours des prochains mois, la solution de déchetterie au Grand-Donzel et, dans le cas où ce qui a été décrit précédemment se réalise, d'abandonner cette idée de déchetterie unique et de reprendre une collecte au porte-à-porte. Cette dernière hypothèse peut être assortie d'une meilleure explication à la population de la définition respective des objets qui entrent ou pas dans la catégorie des encombrants. Sinon le Conseil administratif est invité à présenter toute autre solution plus pratique et moins coûteuse.

Pour clore la vision hypothétique du fonctionnement de la déchetterie du Grand-Donzel évoquée précédemment, **M. ROBERT**, sur le ton de la plaisanterie, suggère qu'un responsable RH soit engagé afin de vérifier la présence et l'accomplissement du cahier des charges des employés. Plus sérieusement, lors de la présentation du projet, il a, sans équivoque, été annoncé que le Conseil administratif allait évaluer cette nouvelle façon de faire, étant conscient de ne pas avoir le monopole des bonnes idées. Ainsi, ils ont simplement pris cette direction, car ils estiment qu'elle est valable, tout comme elle l'est sur d'autres communes, comme Cologny, Collonge-Bellerive ou Onex, qui ont adopté une solution semblable. Ils tiendront leur engagement d'évaluer l'évolution de ce nouveau concept et restent ouvert à tout aménagement, toute modification, voire tout changement de concept.

Mme MATTHEY revient sur la question des buissons au carrefour route de l'Uche / chemin des Rasses. De mémoire, M. DUC avait demandé que les buissons soient retirés, car ils représentaient un danger pour les enfants car ils empêchaient une bonne visibilité pour les conducteurs. Elle a constaté récemment la présence de magnifiques barrières de plus d'un mètre de hauteur, en latte de bois assez serrés. Elle se demande alors si cette barrière est provisoire, car elle produit un effet contraire à ce qui était initialement recherché.

M. ROBERT confirme que la barrière en question est une protection provisoire pour les plantations pérennes basses qui viennent d'être faites.

Mme GAUTROT présente les raisons pour lesquelles les Vert'libéraux ont cosigné la motion de Mme DESARDOUIN concernant les déchets encombrants et la ferraille qui n'a pas obtenu le soutien des autres groupes qui ont refusé son entrée en matière. Les Vert'libéraux soutenaient cette motion, pour donner la possibilité aux autorités communales d'en discuter et trouver ainsi une autre solution pour éviter la suppression

de cette prestation appréciée des Veyrites. Il est évidemment beaucoup plus confortable pour les habitants que les objets encombrants soient relevés devant leur porte plutôt que d'aller le samedi sur le parking du Grand-Donzel. De plus, utiliser la voiture individuellement pour tous les Veyrites pour effectuer cette nouvelle manière de recyclage n'est pas très cohérent avec la politique écologique voulue par la commune. Enfin, dans cet hémicycle, il n'est pas possible d'évoquer tous les arguments pour ou contre cette nouvelle mesure. Raison pour laquelle l'envoi de cette motion à la commission d'aménagement du territoire et environnement était proposé afin de trouver ensemble une solution plus acceptable pour tous.

Le président cède la présidence à **M. HUTZLI**, vice-président, afin de poser trois questions.

Il demande tout d'abord comment sera réglée la question de la conciergerie de la future nouvelle salle communale sachant que M. FERROS, pressenti pour l'assurer, a pris sa retraite. En effet, depuis son départ, la responsabilité de la salle communale actuelle a été reprise par Mme PROZ qui ne vit pas sur place. De plus, la nouvelle salle sera plus exigeante en termes de présences, notamment lors de spectacles pouvant recouvrir une ampleur que la précédente salle ne permettait pas. Ensuite, il a constaté à plusieurs reprises qu'un nombre non négligeable d'élèves du Cycle d'orientation de Pinchat franchissaient, certains à vélo, le passage piétons au chemin de Pinchat sans que la patrouilleuse n'intervienne. Que ce soit pour les faire mettre pied à terre, sachant que des chicanes ont intentionnellement été installées à cet effet ou pour arrêter la circulation et faire traverser les élèves. Les cyclistes passent l'obstacle avec facilité. Par exemple, lorsqu'un automobiliste arrive depuis le chemin de la Tour de Pinchat et tourne à gauche, il aperçoit en premier lieu la patrouilleuse sur le trottoir opposé à celui de l'école. Cela lui fait penser qu'aucun enfant n'est sur le point de s'engager sur le passage piéton or, au même moment, 4 cyclistes traversent sans ralentir. De même, les élèves voyant la patrouilleuse arrêtée sur le trottoir leur faisant face, se sentent en sécurité et traversent en toute quiétude. C'est pourquoi il s'interroge sur les conséquences juridiques en cas d'accident. Sa troisième question porte sur l'absence d'éclairage des vélos des enfants se rendant à l'école les matins d'hiver, posée par **Mme BESSAT** lors de la séance du 21 septembre 2021. A la remarque de cette dernière, il avait été répondu que les agents de la police municipale (APM) en collaboration avec le TCS organisaient chaque année une intervention à ce sujet dans les écoles de la commune, après les vacances d'automne. A cette occasion, des kits d'éclairage sont offerts aux cyclistes en infraction. Lors de cette même séance, **M. HUTZLI** avait indiqué que si la prévention ne suffisait pas, il faudrait passer à la répression. Par ailleurs, le Journal de Veyrier a publié, en décembre 2021, un encadré rappelant l'obligation d'éclairage pour les vélos circulant de nuit. Il a pu être constaté que durant l'hiver, la majorité des vélos roulaient sans éclairage, il semble donc que l'intervention auprès des écoles ne suffit pas. Etant donné qu'il s'agit de comportements réellement pernicieux, d'autant plus pour les cyclistes, il est nécessaire d'être plus actifs pour limiter la mise en danger des enfants sur le trajet de l'école.

M. ROBERT indique, concernant le remplacement de M. FERROS, qu'une personne a été engagée et propose de donner le profil détaillé lors d'une prochaine séance. Les deux autres questions seront transmises à M. MARTIN, en charge du dicastère concerné.

M. CHARLES prend la parole afin d'annoncer sa démission du Conseil municipal de Veyrier pour le 2 février 2022 et prononce le discours suivant. «Oui, c'est le moment où je vous dis au revoir chère-s collègues. De la politique, voilà bien une activité que je ne n'imaginai pas faire dans ma vie. J'aime Veyrier, je suis un indigène de la commune avec beaucoup d'amis, de la famille et même des ancêtres installés depuis le 18^{ème} siècle. Il y a quelques années, je n'étais pas satisfait des faits politiques de l'époque, alors plutôt que de critiquer «les autres» facilement et sans risque, j'ai souhaité être actif et comme on dit «assumer ses responsabilités». Au travers d'amis et de sympathisants, je me suis inscrit sur la liste de Veyrier-Ensemble en 2015, pas encore convaincu et hésitant, on m'a répondu, «ne t'inquiètes pas, Jacques, car les candidats ne seront pas tous élus...». Quelle euphorie cette élection de 2015, nous avons tous été élus. Après cette joie, cet enthousiasme, j'ai assumé et me suis engagé à terminer la législature et m'arrêter. Lors des élections de 2020, Veyrier-Ensemble comme la plupart des partis a rencontré des difficultés à renouveler ses membres actifs. Malheureusement, c'est bien une réalité à laquelle les institutions suisses devraient sans doute réfléchir. Je me suis engagé si j'étais élu à assumer la fonction de Conseiller municipal au moins pour 1 an. Aujourd'hui, cela fait exactement 2'406 jours soit 6 ans, 6 mois et 30 jours que j'exerce la fonction de Conseiller municipal à Veyrier et ce sera le dernier. Je ne vais pas tirer un bilan de ces années, ce serait trop long et fastidieux. Peut-être une synthèse. La politique, c'est terminer les projets des autres et ne pas suivre la réalisation de ses projets. Ce sont surtout des rencontres, des discussions habituellement intéressantes quelques fois interminables, la connaissance et la compréhension des activités et des projets offerts sur la commune, les acteurs publics et privés, beaucoup de rencontres et d'échanges et c'est aussi une expérience du système politique suisse, décrit comme l'un des meilleurs du monde et, en étant élu, nous avons la capacité d'éprouver le système et peut-être de découvrir des lacunes.

Je souhaite exprimer ma gratitude, la gratitude ravive la joie, la joie de l'expérience vécue. Je désire en premier lieu remercier mes électrices et électeurs, qui m'ont élu deux fois, en 2015 et en 2020. Je les remercie chaleureusement de m'avoir fait confiance et espère avoir répondu à leurs attentes. J'ai cherché à remplir au mieux mon mandat de Conseiller municipal, de servir la commune et ses habitants au plus près de ma conscience. Je pars avec la satisfaction d'avoir donné de mon temps et de mon énergie pour le bien de la collectivité. Je salue aussi tous les acteurs de la vie politique pour les débats, la collaboration et la coopération sur les nombreux projets :

- le Conseil municipal et le Conseil administratif pour leur engagement politique, leur envie d'aller de l'avant, d'entreprendre pour valoriser le bien commun et favoriser le bien-être des habitants,
- l'administration communale pour son assistance, son support et sa capacité d'évoluer,
- les représentants des associations et ses acteurs qui enrichissent la vie sociale,
- sans oublier mes collègues et amis de Veyrier-Ensemble, un parti sans parti pris, un parti qui se consacre uniquement sur les enjeux communaux, composés de membres impliqués dans les associations locales.

Je vous dis merci, merci de m'avoir fait vivre et partager cette belle expérience. Votre enthousiasme et vos compétences multiples sont garants d'un avenir florissant. Je regrette bien sûr les conséquences de la crise sanitaire sur le déroulement de nos séances tant en plénière qu'en commission, et certainement sur la troisième mi-temps, le

verre de l'amitié, un moment convivial plus sincère et authentique permettant la clarification des positions et aussi de rire ensemble. 2'406 jours, je me dis «bon boulot tu t'es engagé pour le bien commun communal, des meubles ont été sauvés et des projets sont nés». Oui, la politique c'est surtout la défense du bien commun, du bien public, ne dit-on pas que la meilleure solution est celle qui favorise le plus grand bien de tous ? Il n'est pas rare que ce bien commun, bien public soit menacé par les intérêts individuels, d'ailleurs nous l'avons vécu récemment ! Je termine avec mes 2'406 jours et relève néanmoins que parmi nous, certains totalisent non loin de 6'000 jours. Il y a aussi des citoyens heureux ou mécontents qui totalisent 0 jour. Voilà je vous souhaite bon courage, je forme mes vœux pour que les vents vous soient favorables et portent vos projets là où vous le souhaitez. Je vous parle de vent, de souffle car de mon côté il y a comme un chant renouvelé dans mon cœur, une nouvelle mélodie qui ressemble à un hymne à l'unité (jeu de mot : imm-unité), à une immunité naturelle en quelque sorte. J'ai décidé d'écouter et de suivre mon cœur. D'ailleurs c'est le même qui m'a conseillé de m'engager en politique et qui aujourd'hui me suggère d'en sortir. Une mélodie originale dans laquelle vibre harmonieusement la gentillesse, la douceur et l'amour».

Applaudissements.

Le président remercie **M. CHARLES** et lui dit le plaisir qu'il a eu à travailler avec lui durant ces 2'406 jours, aussi bien en commission ou en plénière que lors de la 3^{ème} mi-temps. Il s'est trouvé enrichi de faire sa connaissance et de le côtoyer et lui souhaite bon vent pour ses multiples activités et projets à venir.

M. ZANICOLI souhaite dire quelques mots sur le personnage qu'incarne **M. CHARLES**, personnage qu'il décrit comme étonnant, détonnant, un camarade de longue date avec de fortes compétences aux niveaux financier et social. Il estime que son départ rime avec la perte d'une belle personne et d'un bon élément au sein de cet hémicycle qui regrettera cette personnage attachante, pleine de courage et d'idées. Il lui dit bravo et merci.

Mme DESARDOUIN est très émue et surprise du départ de **M. CHARLES**, qu'elle considérait et considère toujours comme un allié du temps où elle siégeait en commission et au Conseil municipal. Elle lui souhaite bonne suite et espère le rencontrer dans d'autres circonstances.

La séance est levée à 21h30.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

Le secrétaire
du Conseil municipal

Yves Monnat

Le président
du Conseil municipal

Bernard Pinget

